



N° 22.30
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le bureau dûment convoqué le 16 JUIN
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 22 JUIN 2022
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Le règlement intérieur du SMND, adopté par délibération, en date du 29 juin 2011, avait été modifié une première fois, par délibération en date du 12 octobre 2016.

Etant donné les évolutions significatives récentes décidées en matière de temps de travail, de télétravail, d'aménagement du temps de travail, mais aussi l'ensemble des évolutions législatives et/ou réglementaires, il est nécessaire de faire évoluer ce règlement intérieur.

Il est proposé d'adopter la version modifiée, dont lecture est faite et jointe en annexe de la délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 22 juin 2022

Michel FAYET,
Président

